

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 33/1942 (1942)

Artikel: Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande
Autor: Jaccard, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande

C'est à *Fribourg*, dans les nouveaux bâtiments universitaires, que, le 18 juin 1942, se sont réunis les Chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande.

En ouvrant la séance, M. le conseiller d'Etat *Perret*, président, rappela l'activité féconde de M. l'ancien conseiller d'Etat *Borel*, de Neuchâtel, que les vicissitudes de la politique ont enlevé à la conférence. Il salua la présence du nouveau chef du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, M. le conseiller d'Etat *Brandt*, et lui souhaita la bienvenue.

M. *L. Jaccard* présenta ensuite son rapport sur l'*Annuaire de l'instruction publique* pour 1941. Ce rapport fut admis sans discussion de même que les comptes de l'exercice 1941. La conférence adopta, en outre, le projet de budget pour 1942 lequel prévoit une augmentation de 50 ct. par volume souscrit dès et y compris l'année 1942.

L'application de la *loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs* donna matière à un échange de vues duquel il ressort que dans tous les cantons romands l'on a pris ou l'on prendra des mesures pour éviter qu'à l'avenir les enfants quittent l'école avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans révolus.

L'ordonnance fédérale sur l'*instruction préparatoire* paraît avoir provoqué ici et là quelque mécontentement. On en trouve l'application peu aisée à cause de l'augmentation du temps à consacrer à l'enseignement de la gymnastique et aux après-midi sportifs. Le contrôle exercé à cet égard par l'autorité militaire fédérale semble excessif et risque d'empiéter sur les compétences cantonales. Il n'en demeure pas moins que dans les cantons romands l'on s'efforce peu à peu, tant dans les écoles secondaires que dans les primaires, d'appliquer dans leur esprit, sinon dans leurs détails, les prescriptions de l'ordonnance fédérale. Les

chroniques respectives de ces cantons renseignent sur les initiatives prises ces dernières années dans le domaine de l'éducation physique scolaire.

La conférence prit acte des renseignements et vœux que lui apporta M. Bolle, premier secrétaire au Département de l'instruction publique de Neuchâtel, au nom du groupement des *Chefs de service de l'enseignement primaire* des cantons romands. Il s'agit tout d'abord des mesures qu'il paraît opportun de prendre à l'égard des Sociétés d'enfants et de la discipline des enfants hors de l'école.

La question d'un *Manuel de sciences physiques et naturelles* pour les élèves du degré supérieur intéresse la plupart des cantons romands, une commission intercantonale s'en occupera dès que les Départements de l'instruction publique auront désigné leurs délégués.

Après avoir entendu M. M. Perrin, chef du service de l'enseignement secondaire à Lausanne, la conférence unanime se prononça en faveur d'un *Manuel de lecture pour la langue française* qui pourrait être employé dans toutes les écoles secondaires de la Suisse romande. Une commission intercantonale présidée par M. Camille Dudan, directeur du Collège classique cantonal à Lausanne, élaborera le plan et choisira la matière de cet ouvrage.

L'ouverture de *classes étrangères* dans nos cantons préoccupe quelques Départements de l'instruction publique. Cela donne lieu à l'apport de renseignements sur ce qui se passe à cet égard dans les cantons romands. A Genève, à Lausanne et au Tessin existent quelques écoles italiennes dont le statut a été établi ou se trouve en voie d'établissement entre les autorités consulaires italiennes et les gouvernements de ces cantons.

Dans une séance spéciale présidée par M. le conseiller d'Etat Brandt, la conférence adopta le rapport présenté par M. le professeur L. Gauchat, sur le Glossaire des patois de la Suisse romande, ainsi que les comptes de 1941 et le budget pour 1942.

A la demande de M. le conseiller d'Etat Lepori, la conférence décida d'avoir au Tessin sa séance de 1943.

Jd.